



La Banque Laurentienne présente un document d'informations financières choisies qui tiennent compte de la mise en oeuvre de la norme IFRS modifiée relative aux avantages du personnel et du réalignement de ses secteurs d'activité

12 février 2014

MONTRÉAL, le 12 févr. 2014 /CNW Telbec/ - La Banque Laurentienne du Canada a publié aujourd'hui un document d'informations financières choisies portant sur ses résultats financiers trimestriels et annuels non audités de 2013. Ceux-ci tiennent compte des retraitements liés à l'adoption, par la Banque, des modifications à la Norme internationale d'information financière (IFRS) relative aux avantages du personnel, l'IAS 19, qui doit être appliquée de façon rétrospective au 1^{er} novembre 2012, ainsi que du réalignement de ses secteurs d'activité à présenter. Le document d'informations financières choisies est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse www.banquelaurentienne.ca.

La présentation des informations financières choisies non auditées de la Banque pour la période close le 31 octobre 2013 permet d'avoir une vision détaillée des principales incidences des modifications susmentionnées sur ses résultats financiers de 2013, qui sera utile pour l'analyse des résultats financiers des trimestres à venir de la Banque. L'incidence de l'application rétrospective de la norme modifiée sur la performance financière de la Banque pour chaque trimestre et l'exercice clos en 2013 figure dans le tableau ci-après, lequel doit être lu avec la rubrique « Modifications de méthodes comptables à venir » qui se trouve à la page 65 du rapport annuel 2013 de la Banque disponible à l'adresse www.banquelaurentienne.ca.

Principaux indicateurs de performance pour 2013

Comme il est indiqué dans le tableau ci-après, le résultat net ajusté a totalisé 150,8 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 4,91 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, comparativement au résultat net ajusté présenté antérieurement de 156,0 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,09 \$, en raison essentiellement de la charge de 7,1 millions \$ (5,2 millions \$ nette d'impôts sur le résultat) imputable à l'adoption de la version modifiée de la norme IFRS relative aux avantages du personnel. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté comme modifié s'est établi à 11,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, en comparaison du rendement de 11,6 % comme présenté antérieurement.

Compte tenu des éléments d'ajustement, le résultat net a été de 119,5 millions \$, soit un résultat dilué par action de 3,80 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, par rapport au résultat net de 124,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 3,99 \$, comme présenté antérieurement. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme modifié est demeuré inchangé à 9,1 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2013.

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES				POUR L'EXERCICE CLOS LE
	31 OCTOBRE 2013	31 JUILLET 2013	30 AVRIL 2013	31 JANVIER 2013	31 OCTOBRE 2013
Résultat net					
Résultat net - comme présenté antérieurement	27 167	\$ 28 284	\$ 35 139	\$ 34 090	\$ 124 680
Incidence de l'adoption de l'IAS 19 - nette d'impôts sur le	(1 301)	(1 300)	300	(1 302)	(5 203)

résultat

Résultat net - comme modifié	25 866	\$	26 984	\$	33	\$	32 788	\$	119 477	\$
					839					

Résultat dilué par action

Comme présenté antérieurement	0,86	\$	0,91	\$	1,10	\$	1,12	\$	3,99	\$
Comme modifié	0,82	\$	0,86	\$	1,05	\$	1,07	\$	3,80	\$

**Rendement des capitaux propres
attribuables aux
actionnaires ordinaires ^[1]**

Comme présenté antérieurement	7,7	%	8,1	%	10,3	%	10,3	%	9,1	%
Comme modifié	7,6	%	8,1	%	10,4	%	10,3	%	9,1	%

Mesures financières ajustées ^{[1][2]}
Résultat net ajusté ^{[1][2]}

Résultat net ajusté - comme présenté antérieurement	35 220	\$	39 847	\$	40	\$	40 418	\$	156 032	\$
					547					
Incidence de l'adoption de l'IAS 19 - nette d'impôts sur le résultat	(1 301)		(1 300)		(1 300)		(1 302)		(5 203)	
Résultat net ajusté - comme modifié	33 919	\$	38 547	\$	39	\$	39 116	\$	150 829	\$
					247					

Résultat dilué par action ajusté ^{[1][2]}

Comme présenté antérieurement	1,14	\$	1,31	\$	1,29	\$	1,34	\$	5,09	\$
Comme modifié	1,10	\$	1,27	\$	1,24	\$	1,30	\$	4,91	\$

**Rendement des capitaux propres
attribuables aux
actionnaires ordinaires ajusté ^{[1][2]}**

Comme présenté antérieurement	10,2	%	11,8	%	12,1	%	12,2	%	11,6	%
Comme modifié	10,2	%	12,0	%	12,2	%	12,5	%	11,7	%

[1] Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

[2] Les mesures ajustées sont fondées sur les activités de base de la Banque et ne tiennent donc pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement. Ces éléments ont trait principalement aux frais liés à l'intégration découlant de l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

Nature des ajustements

Les ajustements qui ont eu une incidence sur les états financiers de la Banque sont présentés ci-après.

Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et qui doit être appliquée rétrospectivement.

Les modifications apportées à l'IAS 19 éliminent l'option de différer la comptabilisation des profits et des pertes découlant des régimes à prestations définies, connue comme la « méthode du corridor », que la Banque utilisait par le passé, et exigent que les réévaluations soient comptabilisées dans les capitaux propres. Par conséquent, les écarts actuariels seront dorénavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global lorsqu'ils se produisent, et ne peuvent pas être reclassés ultérieurement à l'état du résultat. La Banque a choisi de transférer ces montants dans les résultats non distribués.

Les modifications exigent aussi que soit comptabilisé en résultat net le rendement prévu des actifs des régimes qui doit être calculé d'après le taux servant à actualiser l'obligation au titre des prestations définies, et que soient comptabilisés entièrement et immédiatement en résultat net les coûts (profits) des services passés.

L'incidence de l'adoption de cette norme modifiée est présentée dans le tableau ci-après.

Incidence sur le résultat net consolidé et sur le résultat global consolidé

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action (non audité)	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES				POUR L'EXERCICE CLOS LE
	31 OCTOBRE 2013	31 JUILLET 2013	30 AVRIL 2013	31 JANVIER 2013	31 OCTOBRE 2013
Augmentation des salaires et avantages du personnel	1 778 \$	1 777 \$	1 777 \$	1 779 \$	7 111 \$
Diminution des impôts sur le résultat	(477)	(477)	(477)	(477)	(1 908)
Diminution du résultat net	(1 301) \$	(1 300) \$	(1 \$ 300)	(1 302) \$	(5 203) \$
Augmentation des écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel (nette d'impôts sur le résultat)	5 103	19 832	(6 638)	2 348	20 645
Augmentation (diminution) du résultat global	3 802 \$	18 532 \$	(7 \$ 938)	1 046 \$	15 442 \$

Incidence sur les capitaux propres consolidés

En milliers de dollars canadiens (non audité)					AU
	31 OCTOBRE 2013	31 JUILLET 2013	30 AVRIL 2013	31 JANVIER 2013	1 NOVEMBRE 2012
Résultats non distribués - comme présenté antérieurement	829 678 \$	819 371 \$	807 \$ 788	792 669 \$	774 899 \$
Incidence de l'adoption de l'IAS 19 - nette d'impôts sur le résultat	(53 422) \$	(57 224) \$	(75 756) \$	(67 818) \$	(68 864) \$
Résultats non distribués - comme modifié	776 256 \$	762 147 \$	732 \$ 032	724 851 \$	706 035 \$



Incidence sur les fonds propres réglementaires

L'adoption de cette norme modifiée a réduit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 31,2 millions \$ au 1^{er} novembre 2013. Comme il a été mentionné précédemment, sur une base pro forma, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2013 aurait été réduit d'environ 0,2 % et se serait établi à 7,4 %.

Réalignement des secteurs à présenter

À compter du 1^{er} novembre 2013, la Banque présentera ses activités de détail et commerciales, qui étaient antérieurement présentées dans les secteurs d'activité Particuliers et PME-Québec, ainsi qu'Immobilier et Commercial, dans le secteur d'activité nouvellement créé Particuliers et Entreprises. Le nouveau secteur d'activité reflétera mieux les interactions entre ces activités. De plus, les nouveaux secteurs feront en sorte que la présentation de l'information financière de la Banque sera davantage conforme à la pratique de l'industrie. Les secteurs d'activité B2B Banque et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux ne sont pas touchés par ce réalignement. Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation actuelle. De plus, certaines restructurations mises en œuvre au quatrième trimestre 2013 ont entraîné des ajustements mineurs à la répartition sectorielle. Le tableau qui suit présente les principales mesures financières comme modifiées pour l'exercice clos le 31 octobre 2013.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2013					
En milliers de dollars canadiens (non audité)	PARTICULIERS ET		VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET		TOTAL
	ENTREPRISES	B2B BANQUE	MARCHÉS DES CAPITAUX	AUTRES	
Revenu (perte) total(le)	578 109 \$	227 633 \$	67 831 \$	(8 236) \$	865 \$ 337
Résultat net (perte nette)	110 861 \$	30 851 \$	10 852 \$	(33 087) \$	119 \$ 477
Actif moyen	17 614 241 \$	9 338 540 \$	3 073 257 \$	4 172 \$ 639	34 198 \$ 677

Pour de plus amples renseignements sur les résultats trimestriels modifiés, voir les informations financières choisies non auditées diffusées aujourd'hui.

Autres nouvelles normes comptables

L'adoption, le 1^{er} novembre 2013, des nouvelles normes IFRS sur la consolidation et l'évaluation de la juste valeur n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Banque.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et

aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, la concurrence, les notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

En ce qui a trait aux avantages attendus de l'acquisition de la Compagnie de Fiducie AGF¹ (Fiducie AGF) et aux déclarations de la Banque à l'égard de l'augmentation du résultat par suite de ces transactions, ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la possibilité que les synergies ne se concrétisent pas dans les délais prévus; le risque de ne pouvoir intégrer rapidement et efficacement les activités; le risque lié à la réputation et la réaction des clients de B2B Banque ou de ceux de la Fiducie AGF face aux transactions; et le fait que la direction doive consacrer beaucoup de temps aux questions relatives aux acquisitions.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance.

Le 1^{er} novembre 2013, la Banque a modifié la définition de capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la manière qui est précisée ci-après. Tous les ratios pour les trimestres et l'exercice clos en 2013 ont été modifiés. Pour de plus amples renseignements sur les autres mesures financières non conformes aux PCGR, voir la page 66 du rapport annuel 2013 de la Banque.



Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

La Banque a défini les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie. Cette définition est maintenant mieux alignée aux exigences réglementaires.

À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à la grandeur du Canada. Reconnue pour l'excellence de son service, sa proximité et sa simplicité, la Banque sert un million et demi de clients à travers le pays. Fondée en 1846, elle emploie environ 4 000 personnes qui font d'elle un joueur solide dans plusieurs segments de marché. Elle gère un actif au bilan de 34 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 37 milliards \$.

La Banque se démarque par l'excellence de son exécution et son agilité. Ainsi, elle sert les particuliers, tant par l'entremise de ses services en succursale que par une offre virtuelle en évolution constante. Elle jouit également d'une solide réputation auprès des PME, des entreprises de plus grande taille et des promoteurs immobiliers, grâce à sa présence grandissante à travers le Canada et ses équipes situées en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un leader canadien dans la fourniture de produits et services bancaires et d'investissements aux conseillers financiers et aux courtiers, tandis que l'expertise et l'efficacité des services de courtage de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à la grandeur du pays.

Accès aux documents traitant des résultats trimestriels

Les investisseurs, médias et autres parties intéressées peuvent consulter le présent communiqué de presse et l'informations financières choisies pour la période close le 31 octobre 2013 qui sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.banquelaurentienne.ca.

¹ La Fiducie AGF a été fusionnée avec B2B Banque en date du 1^{er} septembre 2013.



SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus de renseignements:

Chef de la direction financière : Michel C. Lauzon, 514 284-4500, poste 7997

Relations médias et Relations avec les investisseurs : Gladys Caron, 514 284-4500, poste 7511; cell. :
514 893-3963